



## REGLEMENT :

Organisateur : Association Courir Moroges – 4, rue sous velle 71390 Moroges.

Date, lieu et horaires des courses : Samedi 10 septembre 2022 – Départ et arrivée à la salle des fêtes de Moroges.

Parcours disponibles sur notre site Internet [www.courir-moroges.fr](http://www.courir-moroges.fr).

- Trail de la rentrée : 20km/500D+ (18 ans et +) et 10km/250D+ (16 ans et +), départ respectivement 17h et 17h30,
- Course jeunes (4 à 15 ans) :
  - 1,5km (pour les 10-11 ans)
  - 3km (pour les 12-13 ans)
  - 4,5km (pour les 14-15 ans) : départ 16h.

Inscriptions : Epreuves ouvertes à tous les athlètes licenciés et non licenciés avec présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins de 6 mois.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions en ligne sur [www.chronometrage.com](http://www.chronometrage.com).

Inscriptions par courrier à adresser au plus tard le 08/10/2022.

Prix 10 km : 12€ inscription anticipée jusqu'au 03/09/2022 + 3€ de supplément ensuite.

Prix 20 km : 17€ inscription anticipée jusqu'au 03/09/2022 + 3 € de supplément ensuite.

*Pas d'inscription sur place ni pour les courses adultes, ni pour les courses enfants.*

Retrait des dossards : Le samedi 10/09/2022 de 14 à 16h30 à la salle des fêtes de Moroges.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Ravitaillements : Un ravitaillement à mi-parcours, 1 ravitaillement à l'arrivée. Points d'eau supplémentaires selon météo. Les conditions de ravitaillement seront adaptées en fonction de la situation sanitaire du moment, afin de ne courir aucun danger pour les coureurs et les bénévoles.



**COURIR  
MOROGES**

Trail de la rentrée 10.09.2022

ECO gobelet :

Par mesure d'écologie, sur toutes les courses, les coureurs doivent impérativement avoir un ECO gobelet avec eux. AUCUN gobelet plastique ne sera mis à disposition sur le parcours.

Vestiaires et sanitaires : Ils seront à la disposition des coureurs, à la salle des fêtes de Moroges.

Des douches seront en accès libre au stade de foot de Moroges si la situation sanitaire le permet.

Signalisation : Balisage du parcours au sol et à l'aide de fanions + fléchage.

Sécurité : Surveillance médicale à l'arrivée – La Croix Rouge.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

Classement et récompenses : Pas de cumul. 1 lot à chaque participant.

1 lot au premier de chaque catégorie femme et homme.

1 lot aux 3 premiers du classement scratch femme et homme.

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix effectuée après les courses, à la salle des fêtes de Moroges. Les récompenses pourront être adaptées en fonctions de conditions budgétaires et sanitaires exceptionnelles de cette année 2022.

Responsabilité : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.